

N. COURET

Place Boucicaut
61130 Bellême

REPUBLICA
PRESIDENCIA
REGISTRO DE ARCHIVO

NR. 92 / 14980
A: 06 JUL 92
P.A.A. R.C.A.
G.B.E. M.D.O.
M.Z.C.

ARCHIVO

Bellême le 14 juillet 1992

Monsieur le Président de la
REPUBLIQUE

Permettez moi de vous faire attention sur le cas de
Juan Domingo Salva Zuniga, 46 ans qui fait l'objet
d'une condamnation à mort pour une déception du 21 avril 1982.
Je vous écris en qualité de membre d'Amnesty International,
qui vous le savez intervient en matière des prisonniers
d'opinion. Mais cette association vous le savez aussi
s'oppose à toute peine de mort qu'elle qu'en soit
l'origine. Et vous Monsieur le Président il semble
bien que vous aussi vous même exprimé votre opposition
à la peine de mort.

Juan Domingo Salva Zuniga a commis quatre crimes sous
l'emprise de l'alcool et une condamnation doit bien
être appliquée en raison de l'extrême gravité du délit
commis.

C'est pourquoi nous vous demandons Monsieur le Président
de bien vouloir user de votre droit de grâce, afin
de commuer la condamnation à mort de Juan
Domingo Salva Zuniga. Nous vous en remercions
par avance. Très respectueusement

Nous vous prions également d'établir Rome



AÉROGRAMME

M Patricio Aylwin Azocar

Presidente de la Republica de Chile

Palacio de la Moneda

SANTIAGO

CHILI

RECEPCION
DE DOCUMENTOS

M 06 JUL 92 M

Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas achemine par avion
S'il contient un objet quelconque.

Nom A COURLET
Adresse PL ou BELLÉ NE
61130 Bourg en Bresse

EXPEDITEUR :

Premier pliage